Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_60-DE

CDG74
CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

DELIBERATION N°2026-06-60

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 74

Séance du 21 octobre 2026

OBJET : FINANCES – Clôture AP/CP ZAC Pré Billy bâtiment A2

Gestion de la Haute-Savoie

Date de la convocation : 12 octobre 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON
Secrétaire de séance : Bernadette CRUZ
Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 16

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
4. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
5. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains,
6. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy
7. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière
8. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
9. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
10. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier
11. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
12. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
13. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
14. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val de Chaise
15. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
16. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
2. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 4

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
2. Mme Anne-Gabrielle JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard ayant donné pouvoir à M. Didier EVERAERE
3. Mme Mireille MARTEL ayant donné pouvoir à M. Raymond PELLICIER
4. M. Théo LOMBARD ayant donné pouvoir à Mme Franca VIVIAND

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 8

1. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
2. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
3. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
4. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
5. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
6. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
7. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents : 18	Représentés : 4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_60-DE

2026-06-60– FINANCES – Clôture AP/CP ZAC Pré Billy bâtiment A2

Vu la délibération n°2022-01-01 du 28 janvier 2022 relative à la création d'un AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),

Vu la délibération n°2022-02-13 du 1er avril 2022 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),

Vu la délibération n°2022-04-41 du 20 octobre 2022 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),

Vu la délibération n°2023-01-02 du 19 janvier 2023 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2023),

Vu la délibération n°2024-01-03 du 25 janvier 2024 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2024),

Vu la délibération n°2025-01-01 du 12 février 2025 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2025),

Vu la délibération n°2025-05-25 du 14 octobre 2025 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2025),

Vu la délibération n°2026-01-01 du 28 janvier 2026 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2026),

Vu l'avis de la commission finances,

Considérant le principe d'annualité budgétaire dont la procédure des AP/CP constitue une dérogation permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de l'établissement,

Considérant la fin des travaux sur le bâtiment A2,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la procédure d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier qui vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment en VEFA et de la réalisation de ses aménagements intérieurs, une autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) avait été mise en place en 2022. Compte tenu de la livraison de l'ouvrage et de la fin des travaux d'aménagements intérieurs, il est désormais nécessaire de clôturer l'AP/CP.

Le montant de l'AP a été voté à 9 639 516,50 € HT soit 11 567 419,80 € TTC.

QUORUM : 30/2 = **15** Présents :18 Représentés : 4 **Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_60-DE

Fait à Annecy,
Le 21 octobre 2026

Le secrétaire de séance,

Bernadette CRUZ

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE HAUTE SAVOIE

Antoine de MENTHON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- *La transmission au représentant de l'Etat le :* 22.10.26
- *La publication par voie électronique le :*

QUORUM : 30/2 = **15**	Présents :18	Représentés :	4	**Votants : 22**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-287412019-20261022-2026_06_60-DE

Les crédits de paiements ont été réalisés de la manière suivante :

CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
4 804 819,45 €	2 501 618,77 €	2 388 082,28 €	762 775,89 €	52 268,70 €

À la vue de la réalisation des crédits de paiement des exercices 2022 à 2026, la clôture est fixée selon le tableau suivant :

Montant de l'AP/CP	Crédits disponibles à la clôture de l'A/P	Montant réalisé sur l'AP/CP à sa clôture
11 567 419,80 €	1 057 854,71 €	**10 509 565,09 €**

Le financement de l'opération fut assuré de la manière suivante :

Montant globale de l'AP	**10 509 565,09 €**
Revente MFPT	2 317 028,43 €
Revente PST	606 000,00 €
Subvention	866 000,00 €
FCTVA (estimation)	1 749 595,60 €
Emprunt	2 096 000,00 €
Fonds propres	2 874 941,06 €

Le Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE la clôture de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération ZAC de Pré Billy telles que présentées ci-dessus,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUORUM : 30/2 = **15** Présents : 18 Représentés : 4 **Votants : 22**